

Lettres d'un seigneur vaudois sur les événements des années 1789 à 1793

Autor(en): **Mottaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-14027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Si je suis entré en quelques détails, qui pourrônt même vous paroître minutieux, je les ai cru utiles à vous faire connoître le caractère des fautes qu'on pourroit me reprocher comme aussi les principes d'honneur qui ont servi de règle à ma conduite, soit pendant la durée de mon procès, soit depuis le recouvrement de ma liberté, et enfin ma réhabilitation par l'ancien Gouvernement, une année avant l'événement de la révolution, auquel, par une suite des mêmes principes, j'ai évité de prendre aucune espèce de part.

MULLER DE LA MOTHE.

LETTRES D'UN SEIGNEUR VAUDOIS

sur les événements des années 1789 à 1793.

Les lettres qui suivent furent adressées par un seigneur du Pays de Vaud, Doxat de Champvent, à son ami De Tournes, banquier à Genève. Elles sont relatives à beaucoup de sujets, mais surtout aux affaires financières et politiques de France, de Genève et de Suisse. Elles nous montrent de quelle manière un seigneur campagnard envisageait les événements du temps et combien étaient grands son désir de voir ne rien changer à l'organisation de la société et sa haine contre les hardis novateurs dont les actes étaient de nature à jeter le trouble dans les fortunes et les situations acquises. Je remercie ici vivement M. Ch. Burnier, professeur, d'avoir bien voulu les mettre à ma disposition.

La première lettre de Doxat de Champvent est relative à l'émeute qui eut lieu à Genève les 26 et 27 janvier 1789 et qui fut causée par un léger renchérissement du prix du pain décidé par la Chambre des blés et le Deux-Cents. Cette marchandise devant se vendre cinq sous et demi la

livre au lieu de cinq, dès le 27, la population de St-Gervais et de Rive s'insurgea aussitôt et ne désarma que sur le vu d'une décision de l'autorité abaissant le prix du pain à quatre sous et demi.

30 janvier 1789.

Votre dernière émeute me paroît très fâcheuse sous tous les rapports. Sans doute, le Deux-Cents a été forcé par la nécessité de condescendre à tout, jusqu'au pardon. On écrit même que s'il eût tardé quelques minutes de plus, le désordre auroit été porté à son comble... La livre de 17 onces de pain blanc nous coûte à nous qui sommes un peuple agricole, cinq sous, et non seulement personne ne se plaint mais on ne le trouve pas cher relativement au prix du froment. Tout me paroît un grand malheur dans cette affaire ; je vous plains de toute mon âme et je suis bien impatient d'avoir de meilleures nouvelles.

Je pense bien que les trois puissances seront instruites officiellement, mais qu'est-ce que cela produira ? Enverront-elles des régiments dans vos murs et à leurs frais pour vous mettre à l'abri des mutins ? J'en doute ; et, vu leur rage, toute précaution évidente ne vous met-elle point en danger ?

O malheureux fonds de France ! que de disgrâces ils vous ont attirées en vous comblant de richesses. Qu'est-ce que votre ville aujourd'hui en comparaison de la Genève d'autrefois, heureuse, tranquille et célèbre dans le monde entier par ses mœurs, par ses lumières et par ses talents...

Dès que le gouvernement eut obéi à la volonté populaire au sujet du prix du pain et apporté quelques améliorations dans sa propre organisation et dans les lois, la paix fut complète ; la joie la plus grande se manifesta dans le peuple tout entier. Une grande cérémonie patriotique et solennelle eut lieu à St-Pierre le 10 février. Au retour du Conseil des Deux-Cents à l'Hôtel de Ville, on tira cent et un coups de canon et on fit une salve d'artillerie sur la Treille et au bastion de Hollande.

15 mars 1789.

Je vous félicite mille fois de ce que vos dernières turbulences politiques ont été si promptement et si heureusement terminées. C'est un miracle qui se perpétue, à ce que l'on dit, par des embrassements cordiaux et de tous les jours. Tant mieux, et quand même la cordialité ne seroit pas au dernier point de perfection, ce mélange de deux partis, naguère si opposés, leurs soupers en commun, les sérénades qui les suivent, etc., tout cela est un grand bien et vous procurera, j'espère, l'accomplissement de mes vœux pour votre longue tranquillité ¹.

On sait que Voltaire appelait les révolutions de Genève, *des tempêtes dans un verre d'eau*. On sait aussi combien le verre s'élargit dans le courant de cette même année 1789. La tempête augmenta dans la même proportion et menaça bientôt la sécurité de l'ancien régime en France. Tous les regards se dirigèrent avec anxiété dans cette direction et le châtelain de Champvent y distingua bien vite des sujets de crainte.

22 mai 1789.

Je comprends par votre réponse au sujet des affaires de France que vous n'en savez guère plus que nous et que vous flottez comme nous entre la crainte et l'espérance. Ne faut-il pas, pour augmenter les doutes, que le turbulent d'Espremesnil ² qu'il auroit fallu pendre lors de son insurrection contre la Cour, soit un député de la capitale. Je me flatte que cela ne servira qu'à la plus grande gloire de M. Necker. Je ne puis m'empêcher de me rappeler souvent que j'ai rencontré

¹ Voir au sujet de l'émeute de janvier l'intéressante brochure de M. L. Dufour : *Un peuple heureux* ou la Réconciliation du 10 février 1789 à Genève.

² Le chevalier d'Espremesnil, conseiller au Parlement de Paris et représentant de la noblesse de cette ville à la constituante dont il avait provoqué un peu la réunion. Il se distingua dans l'opposition et fut pour son parti un auxiliaire dangereux par ses habitudes de discussion véhémente. Son influence s'en ressentit d'une manière défavorable. Il fut une victime du tribunal révolutionnaire au printemps 1794.

M. Necker à Genève portant comme moi des lettres de change de comptoir en comptoir et j'admire la Providence d'avoir mis une différence si énorme entre les hommes. Si son dernier discours n'est pas trop volumineux pour le remettre à la poste, vous m'obligeriez beaucoup en me l'envoyant. J'ai au moins le bon esprit d'admirer les productions de cet homme célèbre ; cette lecture rempliroit délicieusement, sous mes marronniers, au bord de mon jet d'eau, les moments que me laissent mes maçons.

Le châtelain de Champvent, toujours très désireux de voir se maintenir l'ancien régime en France, accueillait avec joie les impressions plus favorables de son ami de Genève ainsi qu'on peut le voir dans les lignes suivantes.

Ce 22 octobre 1789.

Vous me faites un grand plaisir de me dire que les dernières nouvelles de Paris sont bonnes. Dans mon coin, je ne lis que la *Gazette de Berne*, et celle de lundi est effrayante. On ne vit jamais plus de désordres, plus d'horreurs¹ et moins d'apparences d'un prochain arrangement. Quelqu'un est venu me dire que la Reine de France était morte, que la Caisse d'Escompte ne payoit plus ; le départ du duc d'Orléans est une meilleure nouvelle et plus sûre². Je dinai dimanche dernier avec plusieurs Illustrissimi français. Il faut les entendre ! Et certes, il me semble qu'ils ont raison en plusieurs points.

C'est une excellente idée en politique et en morale de faire à Genève une souscription du quart de son revenu pour l'offrir à la France. Il se pourroit bien que l'on n'accepte pas votre offrande, mais assurément, elle fera beaucoup d'honneur à votre ville³.

¹ Il s'agit sans doute des troubles du commencement d'octobre qui obligèrent le roi et l'assemblée à venir habiter Paris au milieu du peuple.

² Après les journées d'octobre, Louis-Philippe dit Egalité alla passer quelques mois en Angleterre sur les instances de Lafayette.

³ Voir à ce sujet dans la livraison de juillet 1904 de cette Revue l'article intéressant de M. Bardé : *Un don genevois à l'Assemblée nationale de 1789*.

Le 29 octobre 1789.

Je suis ravi de la continuation de vos espérances à propos des affaires de France... Savez-vous que MM. Mounier et Lally-Tollendal sont à Neufchatel depuis une quinzaine de jours ? Nous avons à Yverdon M. de Montboissier, député pour Paris. Il a fui sans rien dire et nous assure que deux cent mille familles nobles et riches ont quitté la France depuis les troubles.

Il me semble que Genève voulant faire une offrande ne peut pas honnêtement en présenter une au-dessous de un million. C'est un beau denier, mais vous en avez vingt, de ces millions et peut-être davantage. Je ne sais ce que Berne, Bâle, Lausanne, etc., voudront faire, mais il seroit ridicule qu'Yverdon s'en mêlât ; je ne pense pas qu'entre nous tous, nous ayons au delà de cent mille livres de rente ; dans votre proportion, il nous faudroit offrir cinq mille livres. Quelle misère !

17 novembre 1789.

... J'apprends que l'on se met en train, à Berne, de vous imiter par une cottisation en faveur de la France. J'ignore si l'on est également bien disposé dans d'autres villes riches de la Suisse. Quant à nous, pauvres gens que nous sommes, nous ne sommes pas dignes de paroître en si bonne compagnie ; marquez-moi, je vous prie, à quoi se montera notre offrande.

La saisie des biens du clergé devra faire du bien, d'abord dans l'opinion et ensuite en réalité. Cependant les fonds sont toujours bien bas... Tout cela est un labyrinthe d'où le mal et le bien peuvent sortir avec une probabilité égale pour nous. Je redoute une guerre civile et borne mes résolutions à faire des vœux pour une heureuse issue. Si tout alloit mal, Genève et une partie de la Suisse seroient abîmés...

Deux années s'écoulent au sujet desquelles nous ne possédons plus aucune lettre de Doxat de Champvent à son ami De Tournes. Il faut aller jusqu'au 9 novembre 1791, c'est-à-dire à l'époque de la Législative, pour en retrouver une. Il étoit beaucoup question à ce moment-là, à Yverdon,

des faits et gestes du fils du banneret Christin, Ferdinand-Richard Christin, qui joua un rôle de quelque importance à Paris, où il fut contrôleur des finances et secrétaire de Calonne. A l'époque de l'émigration, il s'attacha à la fortune des Bourbons qu'il suivit en Allemagne et où il devint secrétaire de leur conseil, qu'il resta jusqu'au moment très rapproché où une intrigue l'amena à se rendre en Angleterre, d'où il passa en Suède et enfin en Russie. Dans le petit extrait suivant, il est fait allusion aux intrigues tendant à détruire l'œuvre de la Révolution.

Le 9 novembre 1791.

...Vous aurez vu que les événements ont assez bien justifié les avis de M. Christin ; l'acceptation du roi, qui a eu lieu depuis, doit avoir ralenti les affaires, ensorte que si l'on tente d'entrer, ce pourroit bien n'être qu'en mars prochain. N'ayant pas vu le père de M. Christin depuis assez longtemps, j'ignore s'il a eu d'autres nouvelles. On n'a dit que le fils avoit été fait secrétaire du Conseil des Princes.

Trois mois plus tard, Doxat de Champvent annonçait à son ami la disgrâce imméritée de Christin :

Yverdon, 16 février 1792.

C'est une marquise Balbi, Gênoise par son mari et maîtresse de Monsieur qui, aidée de la faiblesse de ce prince, a occasionné la disgrâce de Christin. Un jour que la Cour étoit encore à la campagne, Monsieur donne un ordre à Christin pour l'exécuter très promptement. Il descend et ne trouve d'autre équipage attelé que celui de la marquise ; il s'y jette, fait sa commission et revient. Soit que cette femme voulût se retirer et ne trouvât pas son carrosse ; soit que, n'en ayant pas eu besoin, il ait suffi de la liberté qu'avait prise M. Christin pour la piquer, elle éclata en reproches aux oreilles de Monsieur. Le marquis de Jaucourt, qui a les restes du prince, s'est joint à la maîtresse commune pour former une cabale dont les suites et l'effet ont été prévus par le jeune Christin, qui en a prévenu son père. L'effet a

été précipité par la visite que leur fit en dernier lieu l'auteur d'une libelle contre la Balbi et Jaucourt qui sont détestés. Christin le reçut très mal et lui tourna le dos en présence de plus de dix personnes. Mais dès le moment de l'entrée de cet auteur, on ne manqua pas de dire au prince que ce libelliste étant actuellement chez Christin qui le recevoit comme un ami, il étoit clair que le jeune homme favorisoit l'écrivain.

Le Prince en courroux prononce l'éloignement de Christin ; MM. d'Artois et de Calonne accourent pour le justifier ; on prouve la mauvaise réception et le dos tourné au libelliste. Mais le mot étoit lâché. Christin a quitté sans faire la plus petite résistance et même sans beaucoup de regret, car les jaloux, les envieux et les cabaleurs diminuaient grandement le beau de sa place.

J'ai lu le discours très court et très bien tourné qu'il a prononcé en remettant son portefeuille au Conseil. Il a refusé toute offre pécuniaire pour son travail pendant un an ; il n'a jamais eu que son viatique. Il a voulu rester plusieurs jours à Coblenz depuis sa disgrâce afin de se montrer à la Cour tête haute et fier de son innocence.

C'est en qualité de chargé d'une commission importante de la part des princes qu'il est parti pour Londres où il occupera l'hôtel de Calonne.

J'ai lu avec attendrissement deux lettres délicieuses que M. le comte de Vaudreuil et l'Evêque d'Arras, principaux membres du Conseil, ont écrites à Christin, le père, qu'ils ne connaissent point. Il n'est pas possible de faire un éloge plus complet que celui qu'ils font de son fils et ils parlent tous les deux de la commission très importante qu'on lui a confiée pour Londres.

Nous aurons bientôt de ses nouvelles datées de cette dernière ville, et nous verrons. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que Christin a rendu de très grands services et qu'il est chéri autant qu'estimé de MM. d'Artois et de Calonne. Il est sûr aussi qu'il est plein de talents. Son père et nous, ses amis d'ici, ne sommes donc pas en peine pour lui, mais quel sera son sort ? c'est ce qu'on ignore. Je crois vous avoir déjà dit

que les aventures de ce jeune homme tiennent du roman ; je vous le confirme, et vous voilà instruit.

Dans sa lettre suivante, Doxat revient aux questions financières qui l'intéressaient au plus haut degré et fait un parallèle entre la fortune genevoise et la médiocrité vaudoise.

Yverdon, 27 avril 1792.

Où en serions-nous, je vous prie, si nos campagnes ne fournissaient pas à nos besoins ? Vous avez eu un long temps de prospérité où, sans travail ni spéculation, vos capitaux vous rendoient le dix et plus pour cent. Vous y avez ajouté l'art du banquier et de l'agiotage. Cela a produit dans votre ville des fortunes immenses, un peu fictives, j'en conviens, et qui s'en vont petit à petit. Nous, par contre, nous sommes allés terre à terre, aussi platement que nos prés. Cela n'a produit aucun brillant, mais oui bien du solide et nous nous maintenons. Cependant c'est une chose prodigieuse pour une très petite ville que la perte qu'Yverdon a à supporter par les circonstances du temps et par la tragédie probable de la France. Je ne sais pas si je dis trop en évaluant cet objet à un million de Livres tournois ; cela ne fera sauter personne, mais plus d'un ménage pourroit bien en perdre l'habitude du sucre et du café.

(*A suivre*).

Eug. MOTTAZ.

